

# DÉCHETTERIES & AIRES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

## 1/ Inscription

Créez votre espace en  
flashant ce QR-Code



ou en allant sur  
[www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

## 2/ Validation

Suite à votre inscription,  
vous obtenez un QR-Code  
d'identification unique à  
l'entreprise qui vous  
permettra d'accéder à nos  
installations et d'y déposer  
jusqu'à 4m /jour.

## 4/ Sur site

Présentez votre QR-Code à l'agent situé à l'entrée. Vous devrez déclarer le volume et la nature des déchets déposés. L'agent vous fournira un bon de dépôt à signer qui vous permettra de justifier auprès des services de l'État l'élimination de vos déchets dans les filières adaptées.

## 3/ Coût du service

	DÉCHETTERIES	DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS
Professionnel domicilié sur le territoire du SICTOBA	Non facturé (Service inclus via les taxes locales)	Broyat : 5€/m <sup>3</sup> Déchets verts : 8€/m <sup>3</sup> facturation minimum à 0,5m <sup>3</sup>
Professionnel domicilié hors du territoire du SICTOBA	50€/m <sup>3</sup> facturation minimum à 0,5m <sup>3</sup>	Broyat : 5€/m <sup>3</sup> Déchets verts : 8€/m <sup>3</sup> facturation minimum à 0,5m <sup>3</sup>
EPCI et communes adhérentes	Non facturé (Service inclus via les taxes locales)	Non facturé (Service inclus via les taxes locales)

Le paiement du service se fait via votre espace professionnel.

**Vous devez créditer votre compte avant de vous rendre sur nos installations.**

Le gardien refusera le dépôt si le compte n'est pas crédité.



sictoba

# GUIDE DES DÉCHETTERIES à l'usage des professionnels

Pour tout renseignement :

 04 75 39 06 99

 [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

Merci de respecter les  
consignes de sécurité



Retrouvez le règlement en intégralité  
sur notre site Internet

## LE RÔLE DES DÉCHETTERIES

La déchetterie est un lieu clos et gardienné où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels.

En déchetterie, le tri est complexe et dépend à la fois de la nature du déchet (carton, ferraille...) et de la filière de traitement (30 filières différentes).

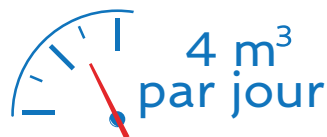


## LES AIRES DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS

Sur les aires de dépôt des déchets verts sont acceptés les tailles, les tontes et branchages.



10 cm  
MAX



4 m<sup>3</sup>  
par jour

## BON À SAVOIR

Les déchetteries et aires de dépôt des déchets verts du SICTOBA sont des services publics dédiés aux particuliers.

Toutefois, afin de faciliter le traitement des déchets issus de la filière professionnelle, le SICTOBA autorise le dépôt par les professionnels sous certaines conditions.

## QUELS DÉCHETS ?

Pour vous aider à trier, vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des déchets acceptés et refusés en déchetterie.



### DÉCHETS ACCEPTÉS

MÉTAUX  
BOIS NON TRAITÉS  
BOIS TRAITÉS  
CARTONS (PLIÉS)  
BATTERIES  
POLYSTYRÈNE  
BLANC ET PROPRE  
MOBILIER - ÉCOMAISON  
FILMS ÉTIRABLES  
ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES  
ET ÉLECTRONIQUES  
TEXTILES, CHAUSSURES  
(À CONDITIONNER EN SACS  
POUBELLE DE 30L)  
ARTICLES DE BRICOLAGE  
ET JARDINAGE  
ARTICLES DE SPORTS  
ET LOISIRS  
JOUETS  
HUISSERIES  
PLÂTRES  
LAINE DE VERRE / DE ROCHE



### DÉCHETS REFUSÉS

DÉBLAIS / GRAVATS  
PNEUS  
HUILE DE VIDANGE  
HUILE DE FRITURE  
BOUTEILLE DE GAZ  
VÉGÉTAUX  
AMIANTE  
DÉCHETS RADIOACTIFS  
DÉCHETS EXPLOSIFS  
CADAVRES D'ANIMAUX  
DÉCHETS DE LA  
FILIÈRE AIVALOR  
EXTINCTEURS  
DÉCHETS DE SOINS  
(DASRI)

PRODUITS CHIMIQUES :  
Se renseigner auprès du gardien